Ecrit par Echo du Mardi le 10 juillet 2020

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse, un délai très court pour faire sa déclaration

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 10 juillet 2020

Au titre des mouvements de terrain survenus lors des intempéries fin 2019, l'arrêté interministériel du 16 juin 2020, publié au journal officiel ce jour, 10 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes de Cadenet, Lourmarin, Puget et Saignon.

Au titre de la sécheresse et réhydratation des sols 2019, l'arrêté interministériel du 17 juin 2020, publié

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 10 juillet 2020

au journal officiel ce jour, 10 juillet 2020, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle, les communes d'Avignon, Le Barroux, Bédarrides, Blauvac, Bollène, Cairanne, Camaret-sur-Aigues, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Châteauneuf-de-Gadagne, Entraigues-sur-la-Sorgue, Gargas, L'Isle-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Lagarde-Paréol, Lioux, Malaucène, Mazan, Mérindol, Mormoiron, Mornas, Pernes-les-Fontaines, Roussillon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Sérignan-du-Comtat, Le Thor, Travaillan, Uchaux, Valréas, Vedène, Velleron, Villedieu et Villes-sur-Auzon.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours au maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit le 20 juillet 2020, pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

Les arrêtés sont consultables en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !